

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 juillet 2016

L'an deux mille seize, le douze juillet à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Patricia BRAULT, Maire

ETAIENT PRESENTS : MM RIBOULET. DAMANGE. BROSSARD. WATTELLE.. Mmes ROBIN. DUGUE. GONNEAU. JUIN. FAYOL. MAZZONI.

ETAIENT ABSENTS : MM MARCHAIS. BRAULT. BANNIER excusés M. LOISEAU

- Monsieur Bernard MARCHAIS a donné pouvoir à Monsieur Pierre BROSSARD
- Monsieur Stéphane BRAULT a donné pouvoir à Madame Patricia BRAULT

=====

Date de la convocation : 5 juillet 2016

Secrétaire de séance : Madame Isabelle DAMANGE

ORDRE DU JOUR :

- *Réhabilitation de la salle des fêtes – lot isolation-faux plafonds – travaux supplémentaires*
- *Personnel communal : modification du temps de travail – emploi d'un CAE au service technique*
- *Studio Place de la Mairie – tarif location « en meublé »*
- *Logement du Presbytère : travaux suite au départ du locataire*
- *Aménagement rue de la Chocolaterie : achat du terrain de Mr et Mme ROUSSET pour pose poste de transformation*
- *Projet acquisition mobilhome*
- *Travaux de voirie*
- *Questions diverses*

Pas d'observations sur le procès-verbal de la réunion du 16 juin 2016.

OBJET : REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES – LOT ISOLATION-FAUX PLAFONDS – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES – Délib. n°44-1/07/16

Monsieur RIBOULET Jean-Pierre, adjoint, rappelle les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes et notamment le lot isolation-faux plafond.

Il précise que suite à la rencontre avec l'Entreprise MV AMENAGEMENT, titulaire du marché, il a demandé un chiffrage complémentaire pour la pose d'une isolation phonique supplémentaire au niveau de la scène et le déplacement du groupe chauffage.

Il donne lecture du devis pour ces travaux supplémentaires qui s'élève à 3249.51 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **accepte les travaux supplémentaires cités ci-dessus pour le lot n°1 : ISOLATION-FAUX PLAFONDS pour un montant de 3249.51 € HT**
- **charge Mme le Maire de signer les pièces correspondantes.**

**OBJET PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL –
REPLACEMENT DE Mme DUCHILIER Sylvie (Congés annuels) -EMPLOI D'UN CAE AU
SERVICE TECHNIQUE – SITUATION Mme AUGUSTIN Leila : CONTRAT AVENIR –
Délib. n°45-2/07/16**

Madame le Maire rappelle le temps de travail de deux agents, à savoir :

- Mme Françoise DAOUT – Adjoint administratif Territorial de 2^{ème} classe, employée 20 heures hebdomadaire du lundi au vendredi au secrétariat de la mairie
- Mme Sylvie DUCHILIER – Adjoint technique de 2^{ème} classe, employée 32 heures hebdomadaire, agent polyvalent

Madame le Maire propose d'augmenter le temps de travail de ces deux agents de la façon suivante, à compter du 1^{er} septembre 2016 :

- **Mme Françoise DAOUT : augmentation du temps de travail de 4 heures/hebdomadaire soit 24/35^{ème} selon les modalités suivantes :**
 - **Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00**
- **Mme Sylvie DUCHILIER, augmentation du temps de travail de 3 heures hebdomadaire, soit un temps complet 35 heures.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable à l'augmentation du temps de travail de ces deux agents tels que définit ci-dessus.**
- **Charge Mme le Maire de signer les actes correspondants.**

De plus, une discussion s'engage sur les horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide que le secrétariat de mairie sera fermé au public à compter du 1^{er} septembre 2016 :**
 - **Le mercredi après-midi de 14 heures à 18 heures**
- **Décide également que le secrétariat de mairie sera fermé le samedi à compter du 1^{er} septembre 2016**

1 – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL – ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE – Délib. n°46-2/07/16

Madame le Maire expose au conseil municipal :

- Qu'en application de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, le Conseil Municipal avait créé, par délibération en date du 16 novembre 2009, un poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} Classe à temps non complet à raison de 20/ 35^{ème}, afin d'assurer les tâches administratives du secrétariat de mairie (accueil physique et téléphonique, Compte tenu de l'évolution et de l'importance des tâches, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service afférente au poste créé dans les conditions suivantes :

Grade : adjoint administratif Territorial de 2^{ème} classe
Durée hebdomadaire de travail : 24/35ème,
Date d'effet : 1^{er} septembre 2016

Le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de créer un emploi d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à raison de 24 /35ème à compter du 1^{er} septembre 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité

- de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe à raison de 24/35ème à compter du 1^{er} septembre 2016

- de supprimer un poste d'adjoint administratif à raison de 20/35ème à compter de cette même date.

- d'inscrire les sommes nécessaires au budget, chapitre 012, article 6411

2 – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL – ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE – Délib. n°47-2/07/16

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

- Qu'en application de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, le Conseil Municipal avait créé, par délibération en date du 18 juin 2015, un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 32 /35ème, afin d'assurer la coordination des temps aménagés scolaires, l'entretien des locaux de l'école, de la salle omnisports, la distribution des repas à la cantine, l'entretien et la tenue du camping, la mise à jour du site internet

Compte tenu de l'évolution et de l'importance des tâches, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service afférente au poste créé dans les conditions suivantes :

Grade : adjoint technique de 2^{ème} classe,
Durée hebdomadaire de travail : 35 heures,
Date d'effet : 1^{er} septembre 2016

Le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de créer un emploi d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité

- de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2016

- de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 32/35ème à compter de cette même date.

- d'inscrire les sommes nécessaires au budget, chapitre 012 - article 6411

3 – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – REMPLACEMENT DE Mme Sylvie DUCHILIER POUR LA TENUE DU TERRAIN DE CAMPING ET L'ENTRETIEN DE LOCAUX DE LA SALLE OMNISPORTS - Délib. n°48-2/07/16

Mme le Maire rappelle le poste de Mme Sylvie DUCHILIER, adjoint technique de 2^{ème} classe, chargée notamment de la tenue du terrain de camping et de l'entretien des locaux de la salle omnisports, elle précise que cet agent doit prendre ses congés annuels.

Elle précise que Mme Isabelle VICENTE, domiciliée à ABILLY (Indre et Loire) 27, rue du commerce, est intéressée pour effectuer ce remplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide de recruter Mme Isabelle VICENTE en qualité d'adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel du 20 juillet au 16 août 2016 pour effectuer le remplacement de Mme DUCHILIER Sylvie pour la tenue du camping et l'entretien des locaux de la salle omnisports à raison de 17.5/35^{ème}**
- **La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 340 du grade de recrutement.**
- **Charge Mme le Maire de signer les actes correspondants.**

4 – CONTRAT AIDE CAE-CUI – SERVICE TECHNIQUE :

Mme le Maire indique qu'un contrat CAE-CUI a été conclu pour une durée de six mois du 4 juillet 2016 pour notamment compléter l'effectif durant la période des congés annuels et la reprise à mi-temps thérapeutique de Mr Thierry MORESVE

5 – CONTRAT AVENIR : Mme Leila AUGUSTIN :

Mme le Maire rappelle le contrat avenir conclu avec Mme Leila AUGUSTIN, elle précise que ce contrat d'une durée de trois ans se termine le 1^{er} septembre 2016. Elle indique que Mme AUGUSTIN a entrepris une formation BAFA et qu'à ce titre elle pourrait bénéficier d'une année supplémentaire dans le cadre d'un emploi aidé.

La Commune pourrait être sollicitée pour participer au frais de formation du BAFA.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la reconduction d'un an du contrat aidé en cours et donne son accord pour une éventuelle participation aux frais de formation.

Ce dossier sera revu à la prochaine réunion du conseil municipal.

**OBJET : STUDIO PLACE DE LA MAIRIE – TARIF LOCATION « MEUBLE » –
Délib. n°49-3/07/16**

Mme le Maire rappelle le studio situé à proximité de la Salle Polyvalente – Place de la Mairie et la proposition faite de mettre en location type « meublé » ce logement.

Elle précise que ce logement pourra être loué avec la location de la salle polyvalente attenante.

Elle indique que le logement est en cours d'aménagement et qu'il convient de fixer le tarif de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide de fixer les tarifs de location comme suit :**
 - **55.00 € le week-end – une nuit**
 - **80.00 € le week-end – deux nuits (vendredi ou dimanche)**
 - **25.00 € la nuit (les autres jours de la semaine)**

**OBJET : LOGEMENT DU PRESBYTERE : TRAVAUX SUITE AU DEPART DU
LOCATAIRE – Délib. n°50-4/07/16**

Madame le Maire indique que Mr et Mme BON, locataire du logement du presbytère sont partis. Suite à l'état des lieux de nombreux travaux sont à faire, elles donnent le détail des devis reçus, à savoir :

Nature des travaux	Entreprise	Montant H.T.
- remplacement des portes abimées, révision générale des portes Et fenêtre et porte d'entrée	Ent. CEBS CHABOISSON – PREULLY SUR CLAISE	3206.00 €
- fourniture pour réfection	Ets GRASSIN - POITIERS	1315.72 €
- Travaux de plomberie et électricité	SAS-SN BRAULT - DESCARTES	3236.15 €
- Travaux charpente-couverture	Ent. FRELON - PAULMY	1800.00 €
- Fourniture éléments de cuisine (non compris plaque et four)		1480.00 €

MONTANT TOTAL H.T.	11037.87 €
---------------------------	-------------------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **donne son accord sur l'ensemble des devis proposé**
- **décide que compte-tenu des frais engagés pour la remise en état du logement, une participation de 1 000.00 € sera demandée à Mr et Mme BON David.**

Madame le Maire précise que considérant les travaux à réaliser dans ce logement, les travaux de réfection de peinture prévus sur les façades de la mairie, de la salle polyvalente... seront revus ultérieurement

OBJET AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA CHOCOLATERIE : ACHAT TERRAIN POUR POSE POSTE DE TRANSFORMATION – CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE : EFFACEMENT DE RESEAUX

1 – ACHAT TERRAIN POUR POSE D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE – Délib. n°51-5/07/16

Madame le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de la Chocolaterie, il est nécessaire de prévoir la pose d'un poste de transformation électrique.

L'implantation de ce poste est prévue sur une parcelle cadastrée BH N°196 appartenant à des privés Mr et Mme ROUSSET François.

Les propriétaires sont d'accord pour céder une partie de cette parcelle soit 20 m2 pour la pose d'un poste de transformation à la commune pour un montant de 500.00 €.

Les frais de bornage sont à la charge du Syndicat d'Energie d'Indre et Loire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide d'acquérir une partie de la parcelle YE N°196 – 20 m2 pour un montant de 500.00 €**
- **autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier**

2 – CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX DE LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA CHOCOLATERIE : ELECTRICITE-TELEPHONE, EAU POTABLE (Tranchées uniquement) – Délib. n°52-5/07/16 :

Madame le Maire rappelle les travaux d'aménagement de la rue de la Chocolaterie ainsi que les travaux d'effacement de réseaux qui seront réalisés en même temps.

Elle précise que le cabinet AGEA de Châtelleraut assurera la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la rue mais qu'il convient également d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'effacement.

Elle donne lecture de la convention de maîtrise d'œuvre présentée par le Cabinet AGEA qui s'élève à 5 980.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **accepte la convention présentée pour un montant de 5980.00 € H.T.**
- **charge Mme le Maire de signer la présente convention**

OBJET : PROJET ACQUISITION D'UN MOBILHOME – Délib. n°53-6/07/16

Madame le Maire précise qu'elle a rencontré Mr Monsieur Jean DIOT et Mme DUBOIS Marie-Jeanne qui souhaitent vendre leur mobilhome positionné sur un camping en Vendée. Ils proposent de vendre celui-ci 5000.00 € comprenant tout l'équipement intérieur (électroménager, vaisselle, literie, salon de jardin) ainsi qu'une terrasse couverte. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **émet un avis favorable sur cette acquisition néanmoins il convient de connaître le montant de l'enlèvement sur le camping ainsi que les frais de transport jusqu'au camping d'ABILLY.**

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE – Délib. n°54-7/07/16

Monsieur Jean-Pierre RIBOULET, adjoint, présente les travaux de voirie à réaliser cette année, à savoir :

- des travaux de débarnage, de réfection de fossés et de rechargement d'accotements

Il présente un tableau faisant apparaître une synthèse des deux propositions reçues :

	distance	c jucquois	c jucquois	joubert s	joubert s
		PRIX ML	TOTAL	PRIX ML	TOTAL
route de bessé débarnage	2400	2,13	5112,00	2,00	4800,00
débarnage bergeresse coté droit	315	2,13	670,95	2,00	630,00
fossé cuffou	116	3,50	406,00	3,30	382,80
fossé grand champs	80	3,50	280,00	3,30	264,00
recharge calcaire: les termelles	266	4,50	1197,00	4,50	1197,00
débarnage et recharge calcaire les termelles	334	4,80	1603,20	6,50	2171,00
route de leugny curage fossé	1400	3,50	4900,00	3,30	4620,00
MONTANT TOTAL H.T.			14169,15		14064,80

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide de retenir la proposition de l'EURL JOUBERT Stéphane pour un montant de 14 064.80 € H.T.**
- **précise que les distances seront revues avec l'entreprise avant la réalisation**

Monsieur RIBOULET indique également que deux « flashes » seront également à réaliser Route de Bessé, un devis sera demandé à la Sté SJS TP.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES –

- ✓ **Décisions modificatives au budget**

1 – ACQUISITION TERRAIN POUR POSE POSTE DE TRANSFORMATION – Délib. n°55-8/07/16

Madame le Maire rappelle l'acquisition du terrain rue de la Chocolaterie pour la pose du poste de transformation dans le cadre des travaux de la rue de la Chocolaterie, elle précise que cette acquisition n'était pas prévue au BP 2016, il convient donc de prévoir une décision modificative.

Elle propose la décision modificative suivante

SECTION D'INVESTISSEMENT

- 020 - DEPENSES IMPREVUES..... - 1000.00 €
- Opération^o67 - TRAVAUX DE VOIRIE :
 - Art. 2118..... + 1000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **émet un avis favorable sur la décision modificative au budget proposée**

2 – INTEGRATION DANS L'ACTIF – FRAIS D'INSERTION : TRANSFORMATION POS EN PLU – Délib. n°56-8/07/16

Madame le Maire rappelle le dossier en cours de transformation du POS en PLU, elle précise qu'il convient d'intégrer dans l'actif de la commune les frais d'insertion dans la nouvelle république.

- Art 202 – DEPENSES..... + 900.00 €
- Art 2033 – RECETTES..... + 900.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **émet un avis favorable sur la décision modificative au budget proposée**

✓ **Festivités des 13 et 14 juillet :**

Isabelle DAMANGE, Adjointe, présente les festivités des 13 et 14 juillet prochains :

- **13 juillet :**

- . 22 heures 30 – feu d'artifice et bal populaire

- **14 juillet :**

- . 12 heures - Revue des pompiers sur l'Ile de la Claise
- . 12 heures 30 – vin d'honneur offert par la Municipalité et les Pompiers d'ABILLY, suivi du repas servi par les pompiers ou pique-nique sur l'Ile de la Claise et pour clôturer jeux divers pour tous.

✓ **Tour de table :**

Jean-Pierre RIBOULET : précise que la voiture électrique a été livrée au Service Technique. Il indique également que des carottages sont en cours au cimetière afin de positionner les futures tombes, des difficultés de creusement ayant été rencontrées récemment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

récapitulatif des dossiers traités et des délibérations prises

Nature	Références
- réhabilitation de la salle des fêtes – travaux supplémentaires – Lot Isolation-Faux Plafonds – Entreprise MV AMENAGEMENT	Délib. n°44-1/07/16
- Personnel communal – modification du temps travail et modification des horaires d'ouverture du secrétariat :	Délib. n°45-2/07/16
✓ Modification du temps de travail – Adjoint Administratif de 2 ^{ème} Classe	Délib. n°46-2/07/16
✓ Modification du temps de travail – Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Délib. n°47-2/07/16
✓ Accroissement temporaire d'activité – remplacement de Mme DUCHILIER Sylvie pour la tenue du terrain de camping et l'entretien des locaux de la salle omnisports	Délib. n°48-2/07/16
- Studio Place de la Mairie – Tarif location en meublé	Délib. n°49-3/07/16
- Logement du Presbytère – travaux suite au départ du locataire	Délib. n°50-4/07/16
- Aménagement de la rue de la Chocolaterie :	
✓ achat terrain pour pose poste de transformation électrique	Délib. n°51-5/07/16

COMMUNE D'ABILLY (INDRE ET LOIRE) – REUNION DU 12 JUILLET 2016

✓ convention de maîtrise d'œuvre : travaux d'enfouissement de réseaux : électricité, téléphone, eaux potables (tranchées uniquement)	Délib. n°52-5/07/16
- Projet acquisition d'un mobilhome	Délib. n°53-6/07/16
- Travaux de voirie	Délib. n°54-7/07/16
- Questions diverses : → Décisions modificatives au budget n°3-acquisition terrain pour pose d'un poste de transformation → Décisions modificatives au budget n°4-intégration dans l'actif-frais d'insertion – transformation POS en PLU → Festivités du 13 et 14 juillet → Tour de table	Dossier n°8 Délib. n°55-8/07/16 Délib. n°56-8/07/16

BRAULT P.	RIBOULET J.P.	MARCHAIS B. p*	DAMANGE I.	BROSSARD P.
LOISEAU T. A	WATTELLE J.	MAZZONI M.	GONNEAU M.	FAYOL G.
BRAULT S. p*	JUIN S.	BANNIER A. A	ROBIN H.	DUGUÉ L.

P* pouvoir

A* absent